



GF-1203

Manufacturing Concentrate

POUR LA FABRICATION SEULEMENT

GARANTIE: clopyralide 90 g e.a./L
(présent sous forme de sel de monoéthanolamine)
fluroxypyr 90 g e.a./L
(présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle)
concentré émulsifiable

N° D'HOMOLOGATION 31202 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET: 1 L - VRAC

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

PRÉCAUTIONS

Irritant pour les yeux. ÉVITER le contact avec les yeux.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de modérément toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement. Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées.

STORAGE

Entreposer dans le contenant d'origine. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des semences, de la nourriture animale, des fertilisants ou d'autres pesticides. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture humaine ou la nourriture animale au cours de l'entreposage ou de l'élimination. Laver à fond avec un nettoyant chimique approprié l'équipement utilisé avec ce produit avant de s'en servir pour d'autres usages.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

MODE D'EMPLOI

N'UTILISER QUE POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE REMBALLEMENT D'UN PRODUIT HOMOLOGUÉ PAR LA LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

Les formulations élaborées avec d'un produit peuvent avoir des propriétés et des usages différents. Les formulateurs doivent élaborer leur propre étiquette en fonction des propriétés et des usages de leur produit fini et se conformer aux lois et règlements en vigueur.

2023-6504
2023-12-18

Page 3

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées